

Charte d'engagement entre le Praticien Référent de la méthode LumenCare et l'Ambassadeur LumenCare

Cette charte d'engagement a pour objectif de définir les responsabilités et les engagements mutuels entre le Praticien Référent de la méthode LumenCare et l'Ambassadeur LumenCare. Elle vise à établir une collaboration harmonieuse et transparente dans le cadre de la promotion et de la vente des produits et services LumenCare.

1. Objectifs communs :

- Le Praticien Référent et certifié s'engage à fournir à l'Ambassadeur LumenCare les informations nécessaires sur les produits et services LumenCare, ainsi que sur la méthode LumenCare elle-même.
- L'Ambassadeur LumenCare s'engage à promouvoir de manière fidèle et professionnelle les produits et services LumenCare, en respectant les valeurs et la philosophie de la méthode LumenCare.

2. Communication et suivi :

- Le Praticien Référent s'engage à fournir à l'Ambassadeur LumenCare les fiches de liaison numérique nécessaires pour assurer une communication efficace et une traçabilité des échanges.
- L'Ambassadeur LumenCare s'engage à maintenir une communication régulière avec le Praticien Référent, en partageant toute information pertinente concernant les ventes, les retours clients, ou toute autre information nécessaire à la gestion de l'activité.

3. Suivi des ventes et commissions :

- Le Praticien Référent s'engage à établir un état mensuel des ventes réalisées par l'Ambassadeur LumenCare, afin de déterminer le montant des commissions qui lui seront versées.
- L'Ambassadeur LumenCare s'engage à fournir au Praticien Référent toutes les informations nécessaires pour établir cet état mensuel des ventes, de manière précise et dans les délais convenus.

4. Confidentialité :

- Le Praticien Référent s'engage à préserver la confidentialité des informations commerciales et des données personnelles des clients transmises par l'Ambassadeur LumenCare, conformément aux lois et réglementations en vigueur.
- L'Ambassadeur LumenCare s'engage à respecter la confidentialité des informations commerciales et des données personnelles des clients de LumenCare, et à ne les utiliser qu'à des fins liées à l'activité de promotion et de vente des produits et services LumenCare.

5. Résiliation :

- En cas de non-respect des engagements énoncés dans cette charte, l'une ou l'autre des parties pourra résilier la collaboration, sous réserve d'un préavis raisonnable et d'une communication écrite.

En signant cette charte, le Praticien Référent de la méthode LumenCare et l'Ambassadeur LumenCare reconnaissent avoir pris connaissance de ses termes et s'engagent à les respecter dans le cadre de leur collaboration.

Praticien expérimenté & certifié :

Nom : _____

Date : _____

Signature : _____

Ambassadeur LumenCare :

Nom : _____

Date : _____

Signature : _____

Cette charte d'engagement entre en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties et reste en vigueur pendant toute la durée de la collaboration.